

L'Agirc-Arrco, ce n'est pas que la retraite !

C'est aussi une action sociale qui accompagne 2 millions de personnes chaque année.

Vous êtes intéressé.e par des informations et des conseils pour entretenir votre forme ? Vous aidez l'un de vos proches et avez besoin de souffler ? Vous recherchez des solutions pour rester vivre à votre domicile ou souhaitez vous installer en maison de retraite ? L'action sociale Agirc-Arrco vous propose un ensemble de réponses adaptées à vos besoins. Plus d'informations sur www.agirc-arrco.fr, rubrique Action sociale.

AIDE À DOMICILE
MOMENTANÉE

DIAGNOSTIC
BIEN CHEZ MOI

SORTIR PLUS

Pour plus d'informations,
contactez un conseiller au :

0 971 090 971

Service gratuit
+ prix appel

UNE ACTION SOCIALE
● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

Avec l'Agirc-Arrco, les groupes de protection sociale agissent pour une action sociale et solidaire :
AGZR LA MONDIALE • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IRP AUTO •
LOURMEL • PRO BTP) • APICIL • IRCEM • KLESIA • MALAKOFF HUMANIS

Janvier 2020 - Illustrations Cécile Libonis MFR-90196_2008



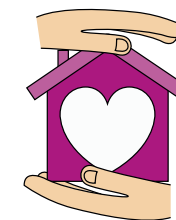
VOUS AVEZ 75 ANS ET +
CES **3 SERVICES** SONT POUR VOUS



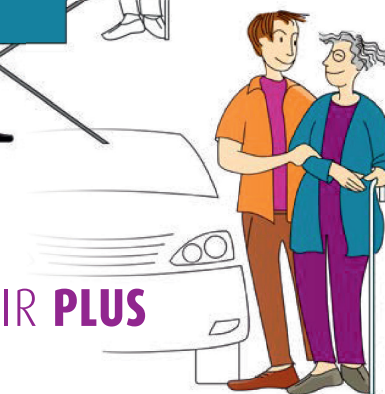
AIDE À DOMICILE
MOMENTANÉE



DIAGNOSTIC
BIEN CHEZ MOI



SORTIR PLUS



UNE ACTION SOCIALE
● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

SORTIR PLUS

Vous éprouvez des difficultés à vous déplacer ou craignez de sortir seul.e ? Sortir Plus vous propose de renouer avec les sorties, à pied ou en voiture, en étant accompagné.e d'une personne de confiance.

Comment faire ?

- Appelez un conseiller au :

0 971 090 971 Service gratuit + prix appel

- Indiquez-lui votre besoin : faire des courses, visiter des parents ou amis, aller chez le coiffeur, au restaurant, en promenade...
- Un professionnel agréé vient vous chercher au jour et à l'heure convenus et vous emmène là où vous voulez. Selon le cas, il peut rester avec vous ou revenir vous chercher.

Combien ça coûte ?

- Le coût de la sortie dépend de sa durée et de la distance à parcourir.
- Le service se règle au moyen de chèquiers CESU.
- Vous pouvez commander jusqu'à trois chèquiers par an.
- Une participation de 15€ vous sera demandée pour le 1^{er} chéquier, de 20€ pour le 2^{ème} et de 30€ pour le 3^{ème}.
- Le reste du coût de la prestation est pris en charge par votre caisse Agirc-Arrco.

DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI

Avec l'avancée en âge, il peut devenir souhaitable (ou nécessaire) de repenser son logement. Le Diagnostic Bien chez moi vous permet, avec l'aide d'un professionnel, d'identifier les aménagements à faire pour le rendre plus sûr et confortable.

Comment faire ?

- Appelez un conseiller au :

0 971 090 971 Service gratuit + prix appel

- et fixez ensemble un rendez-vous avec un ergothérapeute agréé.
- Celui-ci se rend à votre domicile et analyse ses points forts et ses éventuels facteurs de risque.
- À partir de ce bilan, il vous propose des solutions pratiques prenant en compte votre situation et vos habitudes de vie.

Combien ça coûte ?

Une participation financière de 15 € vous sera demandée à l'issue du rendez-vous.

Le reste de la prestation est pris en charge par votre caisse de retraite Agirc-Arrco.

Découvrez et testez les solutions pour aménager votre logement à l'Espace idées Bien chez moi, un appartement témoin accessible gratuitement et sans rendez-vous.

7, cité Paradis 75010 Paris – tél. : 01 71 72 58 00

AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE

Suite à une maladie, une hospitalisation ou à l'absence passagère d'un proche, vous rencontrez des difficultés à assumer les tâches quotidiennes ? L'Aide à domicile momentanée vous permet de bénéficier de 10 h d'aide à domicile sur 6 semaines maximum.

Comment faire ?

- Appelez un conseiller au :

0 971 090 971 Service gratuit + prix appel

- Définissez ensemble le type d'aide dont vous avez besoin (courses, préparation des repas, ménage, aide à la toilette...).
- La venue d'une aide à domicile sera organisée sous 48h.

Combien ça coûte ?

Cette prestation est gratuite : elle est intégralement prise en charge par votre caisse de retraite Agirc-Arrco.

Quelles conditions ?

- Être retraité.e Agirc-Arrco,
- Ne pas bénéficier d'une aide à domicile régulière de type APA ou PAP tout au long de l'année.